

## TOYOTOMI HIDEYOSHI ET LE R.P. COHELO

L'avenir du monde s'est décidé, un jour de 1587, entre Toyotomi Hideyoshi, qui vient de réaliser l'unité du Japon sous sa gouverne, et le R.P. Gaspar Cohelo, vice-provincial des Jésuites pour les Indes orientales, venu lui rendre visite en son grandiose château d'Osaka.

Les missionnaires venus du Portugal à la suite de François-Xavier font de plus en plus d'adeptes au Kyushu et quelques uns des plus grands Daïmios se sont convertis à la religion nouvelle. Hideyoshi, vieillissant, se montre plutôt bienveillant à l'égard de celle-ci. Il est ouvert aux nouveautés et il sait bien que la bataille de Nagashimo, pour lui décisive, a naguère été gagnée grâce au feu roulant des 3000 mousquets dont ses troupes étaient équipées selon le modèle venu du Portugal en 1543. Mais ce que vient d'entendre Hideyoshi l'a rendu soucieux. Le maître du Japon a toujours accordé beaucoup d'importance à la qualité de son réseau d'informateurs. Or, le pilote du San Felipe, ce galion espagnol qui a fait naufrage sur la côte de Shikoku, soucieux de l'impressionner afin d'obtenir la restitution des 500 000 couronnes dont le navire était chargé, lui a expliqué quelque chose qu'il n'a pas oublié. D'abord viennent les prêtres, lui a expliqué le marin, mais c'est pour préparer la venue des soldats qui viendront d'ici peu établir la souveraineté du Roi très chrétien Philippe II.

Quand le Père Cohelo franchit les colossales murailles du château d'Osaka, il ne sait pas que Hideyoshi va lui poser quelques questions gênantes : pourquoi les prêtres chrétiens brûlent-ils les temples bouddhistes et persécutent-ils les moines bouddhistes ? Pourquoi laissent-ils acheter des Japonais qui sont ensuite emmenés comme esclaves aux Philippines ? Explications embarrassées. Quoi qu'il en soit, il semblerait que les réponses du Père Cohelo n'aient pas été jugées satisfaisantes. Et donc les missionnaires portugais sont priés de déguerpir dans le mois qui suit. Ceux qui n'auront pas respecté cet édit seront exécutés, les églises seront rasées et la nouvelle religion mise hors la loi. Le successeur de Hideyoshi, Tokugawa Ieyasu, ira même plus loin : tout contact est prohibé avec les barbares de l'ouest, à l'exception d'un île minuscule, où les Hollandais, seuls autorisés à pratiquer le commerce, sont étroitement surveillés. Cela durera un peu plus de deux siècles.

Le Japon a échappé à la main mise occidentale. Ce sera le seul pays qui compte dans le monde à y être parvenu. Ensuite de quoi il se sera livré, depuis un siècle, à quelque chose d'extrêmement choquant pour nous autres occidentaux. Alors que nous étions bien persuadés que nous représentions la civilisation face aux ténèbres, forts de nos canonnières et des certitudes religieuses que nous prétendions imposer aux autres au nom de la vérité, voici que le peuple japonais a entrepris de nous démontrer que l'on pouvait réussir, économiquement et techniquement, aussi bien sinon mieux que nous, à partir d'une culture qui ne doit rien à la nôtre. Notre première réaction, dans les années soixante, aura donc été celle du déni : les productions japonaises sont de la camelote fabriquée par des malheureux qui se contentent d'un bol de riz.

Le problème, c'est qu'il a vite fallu nous persuader qu'il s'agissait de tout autre chose. Pire, le Japon a été rejoint, d'abord par Hong Kong, Singapour, Taïwan et la Corée, mais voilà maintenant que les quatre dragons ont été suivis par la Chine. Et voici donc que nous tenons maintenant sur la Chine les propos que nous tenions voici peu encore sur le Japon : les productions chinoises ne sont que de la camelote fabriquée par de pauvres hères qui doivent se contenter d'un bol de riz et qui ne jouissent même pas de nos merveilleux droits de l'homme. ▶

► A moins que. Et cela, c'est grave. A moins que s'en soit fini de la prétendue supériorité du monde occidental, qui semblait pour nous aller de soi. Ce qui signifie que cette parenthèse de quatre siècles où cette supériorité s'était affirmée techniquement, économiquement, et donc militairement, serait aujourd'hui fermée. Ce qui conduit à de très graves conséquences :

- l'Occident n'a pas vocation à s'identifier au monde développé opposé à des pays considérés au mieux comme étant « en voie de développement »,
- il est aujourd'hui en situation de concurrence avec d'autres régions du monde,
- la croissance, dans certains de ces pays que nous considérons comme « attardés », est bien plus forte que dans les pays occidentaux,
- la croissance y étant plus forte, le niveau de vie s'y élève rapidement,
- les pays occidentaux sont en déclin relatif, industriel, économique, technique et culturel,
- l'augmentation régulière de notre pouvoir d'achat qui depuis quelques décennies semblait aller de soi n'est nullement assurée pour l'avenir et il pourrait même sensiblement diminuer.

Cela donne sa véritable dimension à la crise actuelle. Crise conjoncturelle ? Je n'en suis pas si sûr. Il se peut, si nous en sortons, que rien ensuite ne soit plus comme avant. Autrement dit, il est probablement stupide d'attendre le retour de la croissance comme on attend le retour de la pluie. Il nous faut inventer un avenir qui ne sera pas la simple prolongation de cette rente de situation dont nous avons bénéficié au point qu'elle nous paraissait aller de soi. Mais ceci nous obligera à une remise en cause radicale de notre conception du monde.

En envoyant élégamment promener le Père Cohélo, Toyotomi Hideyoshi ouvrait dans les prétentions occidentales une brèche qui conduit aujourd'hui celles-ci, sans que nous en soyons encore pleinement conscients, à s'écrouler sous nos yeux. ■

Hubert Landier

TOUTES NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS SE TROUVENT  
DANS LES PAGES CI DESSOUS

# Réforme de la représentativité syndicale et dynamique des relations sociales

---

## création d'un nouveau groupe de travail

### Pourquoi un groupe de travail inter-entreprises sur ce thème ?

La loi sur la réforme de la représentativité syndicale et sur les conditions de négociation des accords d'entreprise constitue probablement, dans le champ des relations sociales, la réforme la plus importante depuis la création de la section syndicale d'entreprise en 1968. Elle va bouleverser, au cours des années à venir et dès les prochains mois, les pratiques sociales des entreprises et celles-ci doivent donc s'y préparer dès maintenant.

Le groupe de travail constitué par MCS à l'intention des DRH vise à les y préparer dans les meilleures conditions en intégrant :

- l'intervention d'experts et de praticiens reconnus,
- le témoignage de syndicalistes et de représentants d'entreprises innovantes,
- un échange d'expérience entre praticiens de la fonction RH
- un programme de travail intégrant l'ensemble des différents problèmes soulevés par la loi.

### Le programme proposé :

1. en quoi la récente loi ouvre la porte à un bouleversement de la pratique sociale des entreprises,
2. l'impact prévisible de la représentativité sur l'échiquier syndical,
3. l'impact prévisible des accords majoritaires sur la politique contractuelle,
4. les expériences réussies de dynamisation de la politique contractuelle,
5. l'évolution prévisible des stratégies syndicales et de leur politique d'action,
6. les possibilités d'amélioration des conditions de la relève syndicale,
7. les difficultés à surmonter compte tenu des comportements existants,
8. la justification des relations contractuelles par rapport à la logique économique de l'entreprise,
9. l'évolution des relations contractuelles dans le cadre européen,
10. les principes d'action à promouvoir au sein de l'entreprise.



Management et Conjuncture Sociale

## Fiche de présentation du groupe de travail

### Les principes du groupe de travail

- ▶ La constitution d'un groupe de 15 participants maximum, réservée aux praticiens de la fonction RH (DRH et Directeurs des relations sociales),
- ▶ La programmation de 10 réunions de travail annuelles à un horaire commode pour les participants.
- ▶ l'invitation d'experts et de praticiens susceptibles d'éclairer les travaux du groupe par leur témoignage,
- ▶ Une capitalisation des réflexions du groupe sous forme de notes et de synthèses.

### L'animation du groupe

**Hubert LANDIER**, directeur de MCS, président de SRM Consulting et vice-président de l'Institut international de l'Institut international de l'audit social, analyse les relations sociales et accompagne les entreprises depuis

plus de vingt ans. Il a écrit de nombreux ouvrages sur le syndicalisme et la politique sociale des entreprises et fait aussi partie des experts régulièrement consultés par les grandes organisations professionnelles.

### Calendrier proposé

- ▶ Septembre : constitution du groupe de travail
- ▶ Octobre 2008 : lancement du groupe
- ▶ Durée : Octobre 2008 à Juillet 2009 à raison d'une réunion mensuelle
- ▶ Juillet 2009 : Synthèse des travaux.

### Notre légitimité

MCS, ayant pris la suite du Centre d'observation sociale, analyse l'environnement social et syndical et conseille les grandes entreprises françaises depuis plus de vingt ans sur les relations à promouvoir avec les représentants du personnel et les organisations syndicales ;

Hubert Landier a activement participé à plusieurs groupes de travail qui ont directement contribué à la préparation de la négociation qui a abouti à la Position commune du 7 avril.

### Les conditions de participation

- ▶ une cotisation initiale de 2 000 € HT
- ▶ une participation aux frais de 450 € HT pour chaque réunion

*(tous les frais sont déductibles au titre du budget*

*de la formation professionnelle continue) - Organisme de formation agréé sous le numéro : 11751393075*

## Reforme de la représentativité syndicale et dynamique des relations sociale

à retourner à MCS  
22, rue Léon Jouhaux  
75010 Paris  
Tél : 01 44 52 89 89  
Fax : 01 44 52 02 84  
contact@management-social.com

MME, M. ....

FONCTION .....

SOCIÉTÉ .....

E-MAIL .....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE ..... FAX .....

- SOUHAITE PRENDRE CONTACT AVEC M. HUBERT LANDIER
- ADHÈRE AU GROUPE DE TRAVAIL « REFORME DE LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE »  
**cotisation (droit d'entrée) : 2392 € TTC\***
- \* RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE MCS  
UNE FACTURE ACQUITTÉE VOUS SERA ENVOYÉE DÈS RÉCEPTION DU RÈGLEMENT
- \* RÈGLEMENT SUR FACTURE

## A Comprendre le syndicalisme et les stratégies syndicales

□ Mardi 30 septembre 08

### QUEL CONTENU ?

- Les caractéristiques fondamentales du syndicalisme français
- les principales tendances et leur origine
- l'influence des différentes centrales
- l'organisation interne des centrales syndicales
- les renouvellements en cours sur l'échiquier syndical
- les connexions au niveau international
- quel avenir pour le syndicalisme ?
- L'image que les syndicalistes donnent d'eux-même aux salariés (résultats d'enquêtes)
- Le choix d'une politique sociale adaptée et le rôle de l'encadrement dans sa mise en oeuvre.

### QUELS OBJECTIFS ?

Acquérir les connaissances sur le syndicalisme indispensables aux DRH et aux collaborateurs de la fonction RH en vue d'une meilleure compréhension des rapports sociaux et d'une mise en oeuvre plus efficace de la politique sociale de l'entreprise.

## B Préparer et conduire une négociation sociale

□ Jeudi 18 septembre 08  
Reportée au 8 octobre 08

### QUEL CONTENU ?

- Le rôle respectif des différents acteurs sociaux dans l'entreprise
- Connaître ses interlocuteurs, leurs objectifs et leurs méthodes d'action
- Les représentants du personnel face à leurs différents interlocuteurs
- Analyse d'un cas de négociation
- Les règles fondamentales d'une négociation réussie
- L'évolution prévisible des pratiques et de l'encadrement juridique de la négociation dans l'entreprise

### QUELS OBJECTIFS ?

Accéder à une meilleure compréhension des attentes et du comportement de vos différents interlocuteurs.

Acquérir des conseils pratiques afin de négocier dans les meilleures conditions possibles.

Connaître des règles à observer afin que l'encadrement joue pleinement son rôle humain et social.

## D Préparer et animer le CE et les DP

□ Mardi 7 octobre 08

### QUEL CONTENU ?

- Le rôle précis de chacune des instances : CE, DP, CHSCT, DUP
- La préparation et l'animation des réunions de CE et de DP
- Le risque de délit d'entrave
- Simulation d'une réunion de DP et/ou de CE et conseils pratiques

### QUELS OBJECTIFS ?

Préparer et animer des réunions de CE et de DP ne vont pas de soi et supposent :

**U**ne vision précise du rôle et des attributions de chacune des institutions représentatives élues du personnel.

**U**ne compréhension claire des jeux d'acteurs et des enjeux pour chacun d'entre eux.

**U**ne bonne maîtrise des règles pratiques de comportement et de tactique.

## E S'entraîner au débat contradictoire

□ Mardi 14 octobre 08

### QUEL CONTENU ?

- Comment vivre avec les représentants du personnel
- La préparation et l'animation des réunions de CE et de DP
- Simulation d'une réunion de DP et/ ou de CE
- Préparer l'avenir

### QUELS OBJECTIFS ?

*Préparer et animer des réunions de CE et de DP ne vont pas de soi et supposent :*

**U**ne compréhension claire des jeux d'acteurs et des enjeux pour chacun d'entre eux,

**U**ne bonne maîtrise des règles pratiques de comportement et de tactique.

## POUR QUI ?

DRH, collaborateurs de la fonction du personnel, dirigeants d'entreprise, directeurs d'établissements.

# Bulletin d'inscription

## aux programmes de formation

### interentreprises 2008



www.management-social.com



www.syneo.org

#### Conditions générales

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales :

Une convention de formation, le programme de la formation et l'émargement du stagiaire par demi-journée seront remis à l'entreprise.

Le stagiaire se verra remettre, à l'issue de la formation, une attestation de suivi de stage.

Les prix HT incluent la fourniture du support de formation ainsi que le déjeuner et les pauses.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, le responsable de l'inscription devra communiquer à MCS tous les éléments pour assurer le paiement. Si le paiement n'est pas effectué, MCS sera fondé à réclamer le montant du paiement des frais de formation auprès de l'entreprise inscrite, solidairement débitrice.

L'absence ou l'abandon du stagiaire au cours du programme de formation entraînera le règlement intégral de celui-ci.

Seules les annulations réceptionnées au moins 10 jours avant le programme de formation ne seront pas facturées. Pour toute annulation réceptionnée moins de 10 jours avant la date du programme de formation, il sera facturé les dépenses réellement engagées évaluées à 50 % du coût de la formation.

MCS se réserve le droit d'ajourner une session si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, MCS s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session, sachant que nos stages sont programmés deux à trois fois par an.

#### À retourner à MCS

22, rue Léon Jouhaux  
75010 Paris  
ou par fax  
01 44 52 02 84

MCS est déclaré organisme de formation sous le numéro : 11751393075.  
(Merci de remplir le formulaire ci-après)

#### Programmes de formation

	Prix HT	Nbre de participants	Nbre de jours	Prix HT
<b>A</b> Comprendre le syndicalisme et les stratégies syndicales <input type="checkbox"/> Mardi 30 septembre	695 €		1 jour	€
<b>B</b> Préparer et conduire une négociation sociale <input type="checkbox"/> Jeudi 18 septembre (Reportée au 8 octobre)	695 €		1 jour	€
<b>C</b> Prévenir et gérer les conflits sociaux <input type="checkbox"/> Jeudi 25 septembre (Reporté)	695 €		1 jour	€
<b>D</b> Préparer et animer le CE et les DP <input type="checkbox"/> Mardi 7 octobre	695 €		1 jour	€
<b>E</b> S'entraîner au débat contradictoire <input type="checkbox"/> Mardi 14 octobre	695 €		1 jour	€
<b>F</b> Dimension juridique des relations collectives de travail <input type="checkbox"/> Jeudi 6 novembre	695 €		1 jour	€
<b>G</b> Négocier et mettre en place un accord de GPEC <input type="checkbox"/> Jeudi 13 novembre	695 €		1 jour	€
<b>H</b> Politique de rémunération et performance de l'entreprise <input type="checkbox"/> Mer 19 et Jeu 20 novembre	1200 €		2 jours	€
			<b>Total HT</b>	€
			+ TVA 19,6 %	€
			<b>Total TTC de</b>	€

Société

Nom

Prénom

Fonction

Tel.

Fax

Email

Adresse

CP  Ville

Contact

Adresse de facturation si différente de celle de l'entreprise

#### Mode de Règlement

- Chèque joint à l'ordre de MCS  
 Règlement sur facture

Date

Cachet de l'entreprise :

Signature :